

KVABB – CRECCB
Bischoffsheimlaan 33
1000 BRUSSEL
0900 10 465
info@kvabb.org

Gentbrugge 14 novembre 2023

Monsieur le Ministre, Monsieur Van Peteghem,

Objet : Certificats commerciaux lors du dépôt des déclarations fiscales et des relevés de compte TVA

A partir du 31.01.2024, il **ne sera plus possible** d'introduire une déclaration fiscale avec un **certificat commercial** (p.ex. Isabel). Dès lors, les déclarations devront être faites avec une authentification via eID ou ItsMe. En soi, ce n'est pas le plus gros problème. Les personnes qui ont déposé des déclarations dans le passé à l'aide d'un certificat commercial ne pourront PAS accéder à ces déclarations antérieures (et aux reçus correspondants), ce qui est **vraiment inapplicable** et, à l'ère du numérique, également **inacceptable**. De cette manière, le **bon fonctionnement** d'un bureau est et sera **hypothéqué**.

Nous nous demandions si vous pouviez demander à votre administration de rendre toutes les déclarations déjà introduites (dans le passé), à l'aide de n'importe quel logiciel, consultables via Myminfin.

En outre, vous auriez demandé à votre administration de ne plus **envoyer d'extraits de compte TVA** au contribuable, ni de les préparer dans Myminfin pour ceux qui ont **un solde nul** ou qui ont besoin **de récupérer la TVA**. Nous ne comprenons donc pas pourquoi ces extraits de compte TVA ne peuvent pas être préparés numériquement dans Myminfin. Le fait que les relevés de TVA ne soient plus envoyés (par la poste) à l'ère numérique est tout à fait compréhensible, mais le comptable a besoin de ces relevés de TVA pour vérifier **la situation exacte en fonction des comptes annuels à déposer et/ou des comptes à clôturer à la fin de l'exercice**.

En espérant une issue positive, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Ludo Van den Bossche,
Président KVABB